



# CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA TOGOLAISE

## C.M.D.T.

### Compte rendu du CMDT de la réunion des assises de la Diaspora du 8 MARS 2014

#### 1-Rappel du contexte :

Les assises de la diaspora Togolaise organisées par le programme national de la diaspora Togolaise à Paris a permis de rassembler les Togolais des pays Européens.

Sur l'invitation de ce programme et après une large concertation le CMDT a décidé d'y participer en étant force de dialogue et de propositions.

#### 2- Le déroulement

Cette réunion ayant été organisée sous forme d'ateliers, Le CMDT a agi en proposant :

- Une intervention globale sur les enjeux de la diaspora (cf. document joint 1 CMDT AMAIZO)
- Une intervention portant sur nos vérités sur l'ordre du jour des assises (cf. document joint 2 CMDT LA CLE DE LA DIASPORA)
- Des interventions qui ont été faites après chaque atelier ont été confiés à des membres du CMDT (CF document Joint CMDT plaquette de présentation);

Le CMDT n'a pas eu droit à la prise de parole demandée en début des travaux ni de présenter sa contribution, il n'a eu que la possibilité de prendre la parole après chaque atelier.

Si l'ambiance était conviviale, force est de constater que les organisateurs n'ont donc pas voulu que le CMDT puisse proposer sa vision et ses orientations en atelier.

Néanmoins trois propositions du CMDT ont été admises par tous.

La question de la confiance a d'abord à retrouver entre les institutions togolaises et la diaspora.

La nécessité impérieuse d'une approche paritaire dans tout projet, initiative et réflexions portant sur la diaspora

Le refus d'une organisation centralisée sous la responsabilité du gouvernement.

Face au refus des organisateurs d'aborder des questions dites du domaine politique, la nécessité d'un forum national sur la diaspora s'est avérée comme une piste de solution

#### 2-Les propositions du programme de la diaspora :

On retiendra néanmoins les propositions suivantes :

##### ➤ Atelier 1

**Visa** : Les togolais de la diaspora de nationalité étrangère ne payeront plus de visas s'ils disposent de leurs passeports en cours de validité qu'ils peuvent présenter aux ports

La demande de visa peut se faire par internet

La question de la double nationalité est à l'étude par le gouvernement

**Emploi** : il existe de nombreuses opportunités d'emploi au Togo compte tenu des projets de développement du pays (ports, train, administration publique)

Pour que le CMDT continue à vous soutenir, toute contribution financière serait appréciée  
sur son compte : 30004/00954/00010091624/92 IBAN : FR76 3000 4009 5400 0100 9162 492 / BIC : BNPAFRPPROI  
ou sur son site

➤ **Atelier 2**

Il existe de nombreuses opportunités de projets de créations d'entreprises et d'affaires au Togo. On peut créer une entreprises en 24H mais attention à se signaler au Trésor public

Le financement des PME-PMI peut être assuré par l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de financement (ANPGF)

➤ **Atelier 3**

L'organisation de la diaspora vue par le programme doit aller vers une organisation centralisée, « faitière » pour prendre la suite du programme. Une commission de travail devra être mise en place pour préparer tout ceci

Une invitation à créer un fonds de financement de la diaspora

### **3-Les propositions du CMDT**

**Elles sont contenues dans nos propositions ( Cf. document joint. 3: Présentation et Propositions du CMDT) mais des précisions ont été nécessaires**

➤ **Atelier 1**

Pour les visas : c'est une avancée mais des questions demeurent pour des cas précis de personnes de la diaspora qui n'ont plus les papiers togolais ou qui ne peuvent plus avoir de passeports Togolais comme ceux qui ont renoncé à leurs nationalités Togolaises par obligation d'acquisition de la nationalité étrangère.

Il reste donc à améliorer et faire voter la loi sur cette question de visas et de la double nationalité.

**Pour le volet emploi :**

Dans un contexte de pauvreté endémique, et d'actions menées dans tous les sens, quelle est la politique globale et cohérente de création et d'incitation pour créer des emplois. Une institution aussi importante soit-elle comme l'ANPE peut elle mener seule une politique d'emploi ? Il faut innover pour l'emploi et mettre en place rapidement une gestion prévisionnelle et territoriale de l'emploi.

Comment inciter les entreprises à s'impliquer dans leur environnement, comment agir contre les discriminations et en faveur de l'égalité professionnelle homme et femme etc.

- **Atelier 2** : En ce qui concerne les opportunités d'affaires, le Togo n'est pas fiable, le climat d'affaires est défavorable ( selon les classements des Doing business+ COFACE), comment garantir l'application de la loi en cas de difficultés commerciales? Qui peut protéger les entrepreneurs de la diaspora ? Pourquoi ne pas revoir les taux de crédit des banques Togolaises ?
- **Atelier 3** : Il faut sortir du mythe de la non organisation de la diaspora. La diaspora est organisée, elle travaille autour des valeurs et des projets et bénévolement.

Pourquoi vouloir créer une organisation sans nous? Une organisation paritaire financée doit être la règle et il faut surtout intégrer l'organisation du CMDT comme préalable. Les moyens donnés par la communauté internationale et par l'Etat togolais pour soutenir les projets de la diaspora doivent aller à la diaspora.

La participation du CMDT à ces assises est une nécessité car elle lui a permis de :

- percevoir les volontés affichées et les limites de ce programme gouvernemental togolais ,
- échanger et affirmer ses convictions et propositions et ce à la lumière de son expérience de plusieurs années, allant à la rencontre des Togolais de la diaspora
- faire apprécier la force et la pertinence du CMDT, ses propositions , son expérience et son projet.

Fait à Lille le 9 Mars 2014

Pour que le CMDT continue à vous soutenir, toute contribution financière serait appréciée  
sur son compte : 30004/ 00954/ 00010091624/92 IBAN : FR76 3000 4009 5400 0100 9162 492 / BIC : BNPAFRPPROI  
ou sur son site